



Annonce Officielle

COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH

22.04.2022

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Saint-Gingolph porte à la connaissance du public que M. Helmut Walder domicilié à la route Industrielle 41 à 1897 Le Bouveret lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Enseigne :	Chez Lucien
Locaux et emplacements :	Food Truck sis sur parcelle 1140, route Cantonale 70 à 1898 Saint-Gingolph
Prestations :	mets et/ou boissons avec ou sans alcool à emporter et/ou à livrer
Heures d'ouverture :	5h à 23h
Début de l'activité :	dès que possible

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 22 mai 2022.

Saint-Gingolph, le 22 avril 2022

L'Administration communale